

16 déc 2015 -16:47

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2015

Cinquième école européenne à Bruxelles pour l'année scolaire 2019-2020

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon, le Conseil des ministres marque son accord sur la mise à disposition d'une cinquième école européenne pour 2019-2020.

Vu la tendance croissante du nombre d'inscriptions aux écoles européennes, la capacité actuelle des écoles européennes ne sera plus suffisante dès l'année scolaire 2017-2018. A partir de l'année scolaire 2019-2020, 2500 places supplémentaires seront nécessaires, surtout dans l'enseignement maternel, l'enseignement primaire et le premier degré de l'enseignement secondaire. Une cinquième école européenne est donc nécessaire pour 2019-2020 afin de pouvoir répondre à cette croissance. Le site de Berkendael sera maintenu en activité jusqu'à l'ouverture d'une école européenne supplémentaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>